

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr.

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 MARS 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 19 Mars 2018

Présents : 10

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars deux mil dix-huit, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Guy ANDRÉ, M. Jean-Frédéric CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, M. Claude VILLEFAILLEAU, Mme Irène LANDRE, M. Erick GAROT, Mme Marie-France JANNEAU, M. Jean-Pierre VINCENT

Absents Excusés : Mme. Morgane DECOURTIL, M. Julien TROUSSIER, M. Michel BOIN.

Absents : M. Benjamin SCHWARZ, Florent BIGNON.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures trente-cinq.

Secrétaire de séance : Christine VELLA.

Le Maire informe les Conseillers de l'ajout d'un ordre du jour : Travaux d'Eclairage Public : Versement d'un fond de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

1. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 DE LA TRESORERIE DE COURVILLE SUR EURE.

Le maire donne la parole à Mme Michèle RIPOCHE, Adjointe au maire, chargée des Finances, afin d'exposer au Conseil Municipal les chiffres du Compte de Gestion 2017 de la Trésorerie et annonce la concordance avec le Compte Administratif 2017, pour les trois budgets de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité

Le Compte de Gestion 2017 de la Trésorerie de Courville sur Eure

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2016.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Michèle RIPOCHE, Adjointe au maire, chargée des Finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et

L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Guy ANDRÉ a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Jean-Luc JULIEN, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Guy ANDRÉ pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité

Le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE LANDELLES ANNEE 2017**

A. BUDGET COMMUNE :

Budget Commune

	Résultat de Clôture Exercice 2016	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	- 161 403.32 €		24 478.48 €	- 136 924.84 €
Fonctionnement	191 319.97 €	69 816.26 €	23 438.03 €	144 941.74 €
	29 916.65 €	69 816.26 €	47 916.51 €	8 016.90 €

Affectation de résultat sur l'exercice 2018

Investissement Recette	1068	88 609.84 €	144 941.74 €
Fonctionnement Recette	002	56 331.90 €	
Investissement Dépense	001	136 924.84 €	

B. BUDGET EAU :

Budget Eau

	Résultat de Clôture Exercice 2016	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	3 469.74 €		- 11 762.94 €	- 8 293.20 €
Fonctionnement	125 425.61 €		- 10 298.26 €	115 127.35 €
	128 895.35 €	- €	- 22 061.20 €	106 834.15 €

Affectation de résultat sur l'exercice 2018

Investissement Recette	1068	10 682.10 €	115 127.32 €
Fonctionnement Recette	002	104 445.22 €	
Investissement Dépense	001	8 293.20 €	

C. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Budget Assainissement

	Résultat de Clôture Exercice 2016	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	- 51 450.60 €		114 892.94 €	63 442.34 €
Fonctionnement	100 946.28 €		24 866.80 €	125 813.08 €
	49 495.68 €	- €	139 759.74 €	189 255.42 €

Affectation de résultat sur l'exercice 2018

Investissement Recette	1068	- €
Fonctionnement Recette	002	125 813.08 €
Investissement Recette	001	63 442.34 €

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES IMPOTS LOCAUX.

Taux en vigueur en 2017:

- Taxe d'habitation : **10%**,
- Taxe du foncier bâti : **20.30%**
- Taxe du foncier non bâti : **28.85%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**DECIDE, à l'unanimité****De modifier les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :**

- **Taxe d'habitation : 10.35 %**,
- **Taxe du foncier bâti : 20.50 %**
- **Taxe du foncier non bâti : 28.85 %**

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018.**A. Budget Principal – Budget Primitif 2018****Après en avoir délibéré, le conseil municipal :****Par :****Voix pour : 13 (dont trois pouvoirs)****Voix contre : 0****Abstention : 0****Présent : 10****Votant : 13 (dont trois pouvoirs)****Adopte le budget primitif 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	448 994 €
Recettes	448 994 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	197 138 €
Recettes	197 138 €

B. Budget Assainissement – Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 13 (dont trois pouvoirs)

Présent : 10

Voix contre : 0

Votant : 13 (dont trois pouvoirs)

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	166 452.08 €
Recettes	166 452.08 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	475 639.00 €
Recettes	475 639.00 €

C. Budget eau – Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 13 (dont trois pouvoirs)

Présent : 10

Voix contre : 0

Votant : 13 (dont trois pouvoirs)

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	157 069.82 €
Recettes	157 069.82 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	251 928.48 €
Recettes	251 928.48 €

5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le conseil après en avoir délibéré a voté à l'unanimité les subventions accordées aux associations suivant le détail suivant :

Associations	2018
ASS A.S.E.L.	600 €
ASS ECOLE EN FETE	450 €
ASS CLUB DE L'AVENIR DE LANDELLES	700 €
ASS LANDELLES FESTIVITES	360 €
ASS FOOTBALL CLUB DE LANDELLES	200 €
ASS PREVENTION ROUTIERE	100 €
ASS A.D.M.R.	100 €
LE THEATRE DE QUAT'SOUS	200 €
ASS AMIS JUMELAGE COURVILLE	50 €
ASS COMPA	50 €
Fondation du Patrimoine	75 €
Tennis Club de Fontaine La Guyon	100 €
A.D.A.H.	150 €
Total	3 135 €

6. DEVIS DE RÉNOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que diverses structures scolaires ont besoin d'améliorations ou de remplacements. Le Maire propose divers devis pour ces projets :

1) Portillon de la sortie de l'école côté Rue du Chemin des Ecoliers :

Ste Dordain : Devis d'un montant de 1 015.00€ HT soit 1 218.00€ TTC

2) Anti-Pinces doigts sur trois portes intérieures de l'école :

Ste Serrurerie Mécanique Général Bichon : Devis d'un montant de 660.00€ soit 792.00€ TTC

3) Création d'une alimentation électrique pour le bâtiment de rangement scolaire

Ste Leroy et Vincent : Devis d'un montant de 2 604.45€ HT soit 3 125.34€ TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide,

D'accepter les devis suivants :

1) Portillon de la sortie de l'école côté Rue du Chemin des Ecoliers :

Ste Dordain : Devis d'un montant de 1 015.00€ HT soit 1 218.00€ TTC

2) Anti-Pinces doigts sur trois portes intérieures de l'école :

Ste Serrurerie Mécanique Général Bichon : Devis d'un montant de 660.00€ soit 792.00€ TTC

3) Création d'une alimentation électrique pour le bâtiment de rangement scolaire

Ste Leroy et Vincent : Devis d'un montant de 2 604.45€ HT soit 3 125.34€ TTC

7. DEVIS POUR LA MOTORISATION DU PORTAIL AVEC SECURISATION DE L'ACCÈS AU STADE

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'afin de sécuriser l'accès au stade et City Stade un projet de motorisation du portail donnant accès au stade et au City Stade est envisagé. Cela permettra de programmer des heures de fermeture et d'ouverture et ainsi de sécuriser les lieux.

Le Maire présente un devis de la Ste Leroy et Vincent d'un montant de 3 505.50€ HT soit 4 206.60€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide,

D'accepter le devis de la Ste Leroy et Vincent d'un montant de 3 505.50€ HT soit 4 206.60€ TTC.

8. DEVIS DE RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un panneau en bois habillant le mur situé entre la cuisine et le bar de la salle des fêtes doit être changé.

Le Maire explique qu'afin d'améliorer le rangement et de rendre plus libre l'accès à la sortie de secours, il est envisagé de cloisonner le local de rangement des tables et chaises où se situent également la vaisselle en location et les produits destinés au ménage.

Pour ce projet, le Maire présente les deux devis suivants :

1) Ste HERMENAULT FRERES pour le changement du panneau de bois pour un montant de 908.00€ HT soit 1 089.60€ TTC

2) Ste Michel PRÉ pour le cloisonnement du local de rangement pour un montant de 2 635.30€ soit 3 162.36 TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide,

D'accepter les devis de la Ste HERMENAULT FRERES pour le changement du panneau de bois pour un montant de 908.00€ HT soit 1 089.60€ TTC et de la Ste Michel PRÉ pour le cloisonnement du local de rangement pour un montant de 2 635.30€ soit 3 162.36 TTC.

9. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (F.D.I.)

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que certains projets peuvent bénéficier d'une aide financière relative au Fonds Départemental d'Investissement auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

1) Projet 1 : Amélioration des bâtiments scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De solliciter une subvention relative au Fonds Départemental d'Investissement pour le projet ci-dessous :

Amélioration des bâtiments scolaire							
Fournisseur	Nature des travaux	Montant		Aides spécifiques			
		H.T.	T.T.C.	Taux	Montant des travaux subventionnés	Montant de la subvention	Organismes
Ste Dordain	Changement du portillon de sortie d'école	1 015.00 €	1 218.00 €	30%	1015.00	304.50	FDI
Ste Bichon	Achat et installation d'anti-pinces doigts	660.00 €	792.00 €	30%	660.00	198.00	FDI
Ste Leroy et Vincent	Création d'une alimentation électrique local de rangement scolaire	2 604.45 €	3 125.34 €	30%	2604.45	781.34	FDI
		4 279.45 €	5 135.34 €			1283.84	

2) Projet 2 : Rénovation Equipement Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De solliciter une subvention relative au Fonds Départemental d'Investissement pour le projet ci-dessous :

Rénovation Equipement Salle des Fêtes							
Fournisseur	Nature des travaux	Montant		Aides spécifiques			
		H.T.	T.T.C.	Taux	Montant des travaux subventionnés	Montant de la subvention	Organismes
Ste Hermenault Frères	Remplacemet d'un panneau de bois	908.00 €	1 089.60 €	30%	908.00	272.40	FDI
Ste Michel PRÉ	Cloisonnement du local de rangement	2 635.30 €	3 162.36 €	30%	2635.30	790.59	FDI
		3 543.30 €	4 251.96 €			1062.99	

3) **Projet 3 : Motorisation du Portail du Stade**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

De solliciter une subvention relative au Fonds Départemental d'Investissement pour le projet ci-dessous :

Motorisation du Portail du Stade							
Fournisseur	Nature des travaux	Montant		Aides spécifiques			
		H.T.	T.T.C.	Taux	Montant des travaux subventionnés	Montant de la subvention	Organismes
Ste Leroy et Vincent	Motorisation du portail d'accès au stade et city stade	3 505.50 €	4 206.60 €	30%	3505.50	1051.65	FDI
		3 505.50 €	4 206.60 €		3 505.50 €	1051.65	

10. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DES CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Le Maire explique aux Conseillers Municipaux que l'achat du broyeur de branches validé lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2018 peut bénéficier d'une aide financière auprès du Conseil Régional dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, concernant la Stratégie régionale pour la biodiversité amenant à réduire l'impact des pratiques des collectivités sur la biodiversité dans la gestion et le recyclage des déchets verts et en améliorant la productivité et les pratiques des agents communaux.

Prévision du Plan de financement :

Achat d'un broyeur de branches							
Fournisseur	Nature des travaux	Montant		Aides spécifiques			
		H.T.	T.T.C.	Taux	Montant des travaux subventionnés	Montant de la subvention	Organismes
Ste GUILLERY MOCTOCULTURE	Achat d'un broyeur de branches	15 750.00 €	18 900.00 €	40%	15 750.00 €	6 300.00 €	Conseil Régional
		15 750.00 €	18 900.00 €		15 750.00 €	6 300.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale pour l'achat d'un broyeur de branches suivant le plan de financement ci-dessus.

11. DEMANDE D'EMPRUNT POUR L'ACHAT DU BROUYEUR DE BRANCHES

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'afin de pouvoir financer l'achat du broyeur de branches, une proposition d'emprunt a été demandée auprès de deux établissements bancaires, le Crédit Mutuel et la Caisse d'épargne.

Après étude des propositions, le Maire expose la proposition de la Caisse d'Epargne qui est la plus adaptée :

Conditions financières : Durée 4 ans à un taux fixe de 0.53% avec un amortissement du capital progressif, périodicité des remboursements annuels, commission d'engagement 80€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

De valider la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne avec les conditions financières suivantes :

Durée 4 ans à un taux fixe de 0.53% avec un amortissement du capital progressif, périodicité des remboursements annuels, commission d'engagement 80€.

12. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE RELATIVE A LA PRISE DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES EN DIRECTION DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DU TERRITOIRE.

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n°18-41 du Conseil Communautaire du 5 mars 2018, a décidé de modifier ses statuts en vue de « prendre la compétence : transport scolaire primaire et maternelle ».

Ainsi, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de remplacer la rédaction « Transports scolaires de l'enseignement du 1er degré par délégation du Conseil Régional du Centre Val de Loire, à l'exception des sorties scolaires et des sorties extra scolaires, pour les écoles de Illiers-Combray, de Cernay-Marchéville, de Magny, de Bailleau-le-Pin, de St Avit les Guépières-Vieuvicq-Charonville » par « transport scolaire, par délégation du Conseil Régional du Centre Val de Loire, des élèves de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en direction des écoles primaires et maternelles du territoire, les sorties scolaires et extra-scolaires restant de compétence communale ou syndicale » au sein de ses statuts.

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
se prononce

favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche visant à « prendre la compétence : transport scolaire primaire et maternelle »

Approuve la nouvelle rédaction des statuts joints en annexe.

13. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLES DES FÊTES

Le Maire expose aux Conseillers Municipaux l'étude de rentabilité de la salle des fêtes suivante :

En 2017 : Recettes 8 408.00€ Dépenses : 12 587.51 € (travaux compris) Résultats déficitaires de 4 179.51 €

Afin de réduire ce déficit, le Maire propose une modification des périodes été/hiver :

- Période d'été initialement prévue du 01/03 au 31/10 passée **du 01/04 au 15/10**
- Période d'hiver initialement prévue du 01/11 au 28/02 passée **du 16/10 au 31/03**

Modification des tarifs dans leur ensemble, suivant la proposition suivante :

TARIFS D'ETE :

SERVICES	TARIF GENERAL	TARIF HABITANTS
Grande salle avec bar		
Sans cuisine } WEEK-END	470 €	300 €
Avec cuisine }	570 €	350 €
Journée supplémentaire	170 €	100 €
Salle du bar		
Sans cuisine } WEEK-END	280 €	190 €
Avec cuisine }	310 €	220 €
Journée supplémentaire	90 €	50 €
Location de couverts	2.00 €	
Tarif pour les associations communales : 50 € une fois par an (frais Eau et Electricité), puis tarifs habitants		
VIN D'HONNEUR OU REUNIONS OU EXPOSITIONS/VENTES (hors Week-end)		
	TARIF GENERAL	TARIF HABITANTS
Grande salle	150 €	100 €
Salle du bar	70 €	50 €
Salle des Associations		
	TARIF GENERAL	TARIF HABITANTS
	60 €	60 €
Location de la salle des Associations aux Associations Communales : gratuite.		

TARIFS D'HIVER :

SERVICES	TARIF GENERAL	TARIF HABITANTS Sauf Janvier et Février
Grande salle avec bar		
Sans cuisine } WEEK-END	600 €	480 €
Avec cuisine }	700 €	530 €
Journée supplémentaire	220 €	150 €
Salle du bar		
Sans cuisine } WEEK-END	350 €	250 €
Avec cuisine }	380 €	280 €
Journée supplémentaire	120 €	60 €
Location de couverts	2.00 €	
Tarif pour les associations communales : 100 € une fois par an (Frais eau et chauffage), puis tarifs habitants		
VIN D'HONNEUR OU REUNIONS OU EXPOSITIONS/VENTES (hors Week-end)		
	TARIF GENERAL	TARIF HABITANTS
Grande salle	250 €	180 €
Salle du bar	150 €	120 €
Salle des Associations		
	TARIF GENERAL	TARIF HABITANTS
	60 €	60 €
Location de la salle des Associations aux Associations Communales : gratuite.		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'adopter les périodes de tarifs pour l'été du 01/04 au 15/10 et pour l'hiver du 16/10 au 31/03/2018

D'adopter les tarifs proposés et exposés ci-dessus.

14. Travaux d'Éclairage Public : Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Le Maire expose aux Conseillers Municipaux que des travaux d'éclairage public ont été réalisés sur le territoire communal :

- 1 Rue Guimonvilliers : Rénovation d'un point lumineux pour un montant de 714.07€ HT

Cette opération est financée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, maître d'ouvrage, avec participation financière de la Commune, définie à l'article L.5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales, sous forme de fonds de concours.

La Contribution de la commune est fixée à 50% du montant HT des travaux, déduction faite des financements tiers reçus par la Communauté de Communes.

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les travaux « 1 Rue Guimonvilliers : Rénovation d'un point lumineux pour un montant de 714.07€ HT et de verser un fonds de concours d'un montant de 357.03€.

Les crédits seront inscrits au budget 2018.

15. DIVERS

STEP : Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la nouvelle station d'épuration a été mise en fonction le jeudi 15 mars 2018, que la vidange de l'ancienne station d'épuration se fera durant la semaine 13 et la démolition se fera en suivant.

Réparation du portail principal de l'école/mairie : Le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux de maçonnerie pour la réparation du portail principal de l'école/mairie démarreront le lundi 24/04/2018. Les employés communaux devront apporter des barrières hautes (2 mètres) sur les lieux pour sécuriser le vendredi 20/04/2018. Ces barrières hautes seront prêtées par la Ste Julien TP à Pontgouin.

Élagage Cypres derrière l'école : Le Maire informe les Conseillers Municipaux que le cypres derrière l'école présente une menace de chute d'une branche depuis les dernières intempéries. Son abattage ou son élagage est envisagé.

Circulation Rue de la Côte aux Anes : Le Maire informe les Conseillers Municipaux d'une demande de Mme Gustin habitant Rue de la Mairie pour la modification de mise en sens unique de la Rue de la Côte aux Anes dans le sens montant.

M. Erick GAROT explique que les riverains habitant cette rue ont aménagé leurs entrées de propriété de telle façon qu'il n'est pas envisageable de modifier le sens double de circulation de celle-ci.

École : Le Maire informe les Conseillers Municipaux de la proposition de la directrice de l'école pour la modification de l'organisation de la remise des prix aux enfants à la fin de la kermesse de l'école en juillet car beaucoup d'élèves ne sont pas ou plus présents. La directrice propose la remise des prix lors d'un goûter sur le temps scolaire avec invitation des élus. Les Conseillers Municipaux souhaitent que l'organisation reste identique à l'année 2017.

Bilan du loto en faveur de la restauration des tableaux et statues de l'église : Marie-France JANNEAU, Christine VELLA et Michèle RIPOCHE exposent aux Conseillers Municipaux que le loto a mobilisé 190 personnes et ainsi généré un bénéfice de 2 200€ versé à la participation ouverte par la Fondation du Patrimoine et aider le financement de cette opération de restauration.

Association Landelles Pêche : Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un nouveau garde pêche est entré en fonction au sein de l'association Landelles Pêche. Les Conseillers Municipaux souhaitent que son président Hervé Zens et le nouveau garde pêche soient présentés à l'assemblée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'association BWBB : Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a rencontré le président M. Poulin et le vice-président M. Martin de l'association BWBB. Ceux-ci l'ont informé de leur souhait de posséder un local pour le rangement de leur matériel et tenir leur réunion. Ils étudient la possibilité d'acheter un bungalow préfabriqué et demandent à la commune un terrain pour l'installer. Cette installation n'est prévue que pour l'année 2019.

Clôture du procès-verbal : Le procès-verbal, dressé et clos, **le vingt-deux mars deux mil dix-huit à vingt-trois heures trente**, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire et les conseillers municipaux.